

Les crédits

avoir de centre de placement ni à Shawinigan, ni dans sa propre circonscription.

Son argument semblait très tordu, du genre « nous voulons l'argent et nous ne voulons pas que vous soyez là, mais nous voulons aussi que vous soyez présents dans un certain sens ». C'était effectivement très tordu.

Ce qui m'inquiète vraiment, c'est ce que le député a dit au sujet de la mobilité de la main-d'oeuvre. Il a dit essentiellement que le gouvernement fédéral n'avait rien à voir avec toute la question du placement à l'échelle du pays. Je ne comprends pas le député. S'il y a des chômeurs à Trois-Rivières et qu'il y a des emplois disponibles au Nouveau-Brunswick ou en Ontario peut-être ou dans une autre province, le député préférerait-il que ces gens à Trois-Rivières continuent d'être sans emploi? Est-ce là la philosophie qui se dégage de ses remarques? Je voudrais que le député m'éclaire à ce sujet.

• (1625)

[Français]

M. Rocheleau: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Cela me donne l'occasion d'aller plus loin dans mon raisonnement et de démontrer combien est arbitraire et illogique la décision, ou le projet, car on espère toujours que c'est un projet, d'établir ce centre à Shawinigan plutôt qu'à Trois-Rivières. C'est une question de gros bon sens. C'est clair: Trois-Rivières est la capitale régionale de la Mauricie, c'est un fait incontestable.

Il est sûr qu'à force de miner ainsi son caractère et à force de vider la capitale régionale de son contenu, peut-être qu'on n'en aura plus. Ce n'est peut-être pas souhaitable que ce soit Shawinigan, car c'est moins bien situé.

Ce qu'il faut retenir, c'est que non seulement il s'agit là d'une décision arbitraire, mais d'une décision politique. Cela en a toutes les caractéristiques, du moins d'après nos informations. On voit que le premier ministre met de l'avant son intérêt personnel comme politicien pour faire valoir qu'il travaille pour ses commettants, alors qu'il met de côté, loin derrière, l'intérêt collectif de la Mauricie.

Je pourrais vous dire qu'il y a des gens de deux catégories. Les gens de Shawinigan, et ces gens ont un gros bon sens, sont parfaitement conscients de la grossièreté de la situation, et de plus en plus mal à l'aise, au même titre que les fédéralistes de Trois-Rivières qui savent bien que c'est une décision qui est indéfendable sur le plan de la logique parce que l'activité économique première se situe, historiquement, à Trois-Rivières. Ils savent qu'il faut maintenir un grand centre. Tout le monde sait que la décision, avec le caractère politique évident qu'elle contient, est indéfendable à sa face même.

Je réitère les trois alternatives qui s'offrent au gouvernement. Il s'agit, soit de maintenir le statu quo que l'on connaît actuellement en maintenant à Trois-Rivières le centre d'activités principal pour tout le rayonnement régional; soit d'établir un centre à Shawinigan pour satisfaire les velléités du premier ministre, tout en conservant un caractère régional à Trois-Rivières, regroupant Bécancour; soit de mettre en oeuvre le projet gouvernemental—

ce qu'il ne faut pas faire, et surtout pas—qui veut que ce soit désormais Shawinigan qui devienne la capitale régionale. Shawinigan n'a rien d'une capitale régionale—bien que les gens y soient très sympathiques—mais elle n'a pas les attributs d'une capitale régionale, elle n'a pas le bassin d'employeurs, le bassin de population et de bénéficiaires, qui bénéficie arbitrairement mais de façon hautement politique, et ce, au détriment des bénéficiaires qui sont des individus, des employeurs, des personnes âgées et des organismes communautaires. Que cette décision nous oblige à nous déplacer à Shawinigan, nous ne l'accepterons jamais.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Maheu): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront abordées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt —La défense nationale; le député de Vancouver Quadra —Le Viet Nam.

[Français]

M. Réjean Lefebvre (Champlain, BQ): Madame la Présidente, en débutant, j'aimerais rappeler aux députés de cette Chambre que la formation professionnelle est historiquement de compétence provinciale.

Le gouvernement fédéral s'y est introduit par le biais de sa compétence en matière d'assurance-chômage et a mis en place une multitude de programmes de développement de l'employabilité. Avec le temps, et compte tenu des coûts inhérents, le gouvernement fédéral veut restructurer son emprise, diminuer son implication financière et augmenter sa visibilité. Ce sont, selon toute vraisemblance, les prémisses de la réforme qui nous est présentée par le ministre Axworthy.

Mais depuis plusieurs années, il existe au Québec un consensus visant à rapatrier les pouvoirs en matière de formation de main-d'oeuvre. Outre le gouvernement, les centrales syndicales et le Conseil du patronat du Québec souhaitent un geste concret du fédéral en ce sens, et ce, dans l'intérêt des utilisateurs, autant les employés que les employeurs, comme en fait foi une lettre rendue publique par M^{me} Louise Harel, ministre québécoise de l'Emploi, signée par son prédécesseur libéral, M. André Bourbeau, datant de 1991, dénonçant toute tentative du fédéral de financer la formation de la main-d'oeuvre par le biais des groupes et d'organismes.

• (1630)

L'honorable premier ministre du Canada se sert du principe de décentralisation pour faire de la politiciannerie en remettant directement aux Québécois et aux Québécoises un chèque permettant d'adapter leur formation aux nouvelles réalités du marché du travail. Il vient de rater une belle occasion d'établir une relation constructive entre la fédération canadienne et ses provinces.

La position fédérale dans ce domaine dénote un manque de respect face aux provinces constituantes et poursuit l'exercice de pouvoir centralisateur. En agissant de la sorte, le gouvernement fédéral sacrifie l'efficacité au profit de la visibilité, tout en alimentant l'anarchie.